



PLU intercommunal de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé

SYNTHESE DU PRE-DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX
ISSUS DE LA JOURNEE ATELIERS DU 2 mars 2016

Mars 2016

L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

ADEUS



Atelier n°1 : Pré-diagnostic et enjeux démographiques, d'habitat et fonciers

Grands éléments de diagnostic – Démographie, Habitat et Foncier



HABITAT/DEMOGRAPHIE

- **Un territoire qui reste attractif pour la population non résidente malgré un ralentissement de la croissance démographique sur la dernière période du recensement (2007-2012)**
 - * 10 827 habitants en 2012, soit 14% de la population du SCOT
 - * Seconde CC la plus attractive du SCOT après celle du Ried de Marckolsheim : +29 nouveaux habitants par an entre 2007 et 2012
 - * Avec le fort dynamisme démographique entre 1990 et 1999 => un parc de logements croissant 5604 logements en 2012
- **Une offre de logements spécialisée et peu diversifiée...**
 - * Prédominance de la maison individuelle : 83% de maisons individuelles, 17% d'appartements
 - * De nombreux propriétaires : 82% de propriétaires accédants (offre plus présente dans l'avant vallée)
 - * Peu de locatif : social 2%, 14,6% de locatif privé
 - * De grands logements : 6 résidences principales sur 10 sont des 5 pièces et +
- **...qui explique la structure de la population : Un territoire de familles et une population vieillissante**
 - * Presque ¼ de la population est âgée de plus de 60 ans en 2011 avec une forte progression des classes d'âge les plus âgées (45-59 ans et plus de 60 ans), mais un équilibre favorisé par l'arrivée de jeunes couples avec enfants en bas âges (progression des 30-44 ans)
 - * Une population ancrée, signe d'un attachement au territoire : 28% des ménages sont installés depuis plus de 30 ans
- **Des besoins à prendre en compte : liés au desserrement des ménages et la précarisation de la population**
 - * Une population vieillissante + une augmentation des personnes seules => une taille des ménages qui diminue : 2,4 personnes par ménages en 2012
 - * Un taux de chômage qui s'accroît (presque 9% en 2012), une augmentation des prix des biens immobiliers qui augmente plus vite que les revenus de ménages=> rupture des parcours résidentiels
- **Un potentiel d'offre diversifié**
 - * Une offre sociale répartie de façon équilibrée : 11 commune sur 18 en sont dotées, soit 105 logements locatifs sociaux, dont 40% à Villé
 - * Un taux de vacance de 7,6% à envisager comme un potentiel d'offre disponible et à caractériser : dégradation du bâti, logements inadaptés face à la demande
 - * Une forte part de résidences secondaires qui représente 13% du parc mais cependant en diminution : report sur les résidences principales
 - * La construction neuve comme mode de production de logements : 55 logements édifiés par an entre 2010 et 2014, localisée principalement dans l'avant vallée

FONCIER

- Un foncier consommé principalement destiné à l'habitat
 - * 77% du foncier consommé destiné à l'habitat entre 2003 et 2012, 23% du foncier consommé destiné à l'économie entre 2003 et 2012 (principalement sur l'avant vallée)
 - * Une consommation foncière équilibrée entre les communes, mais plus visible sur l'avant vallée car le foncier consommé est plus diffus
- Une faible densité des logements produits entre 2007 et 2012
 - * 13 logements produits à l'hectare contre 35 logements à l'hectare pour le Bas Rhin, principalement en extension
 - * 11 logements à l'hectare produits dans l'existant, 9 logements à l'hectare produits en extension
 - * Une augmentation du foncier consommé mais une baisse de la production de logements => des formes urbaines de plus en plus consommatrices d'espace : 100% des logements commencés en 2014 sont des maisons, 8 logements sur 10 sont des 5 pièces et +
- Un potentiel foncier à évaluer
 - * 44 secteurs d'urbanisation faisant l'objet d'études naturalistes

Principaux enjeux démographiques et d'habitat



○ Un enjeu de diversification de l'offre en logements face aux évolutions sociétales

- * Par la diffusion d'une offre sociale, plutôt ciblée sur de l'accession sociale, car le locatif social marche peu, notamment sur la haute vallée en raison du manque de desserte et d'accessibilité aux services et équipements
- * Par la favorisation d'une offre en logements de taille plus réduite = agir sur la typologie, pour répondre aux besoins liés au vieillissement et à la baisse de la taille des ménages (plutôt du locatif). Cette offre doit être répartie de façon stratégique, car elle ne répond pas aux aspirations principales des ménages, qui ont pour modèle dominant l'accession à la propriété et la maison individuelle
- * Par une diversification des formes urbaines : vers un habitat intermédiaire? Il s'agit d'envisager la production de petits collectifs (par exemple de l'habitat intergénérationnel, mode de cohabitation en colocation pour les personnes âgées), de façon raisonnée.
- * Quels logements pour quel type de population? Comment assurer le parcours résidentiel des ménages?
- * Quels besoins quantitatifs?

○ Un enjeu d'adaptation des logements existants

- * En réponse au vieillissement de la population qui souhaite le maintien à domicile => des financements existent pour réhabiliter les logements des personnes âgées (aides ANAH, réseau PACT/SOLIHA), cependant, elles sont souvent méconnues. Aussi, un accompagnement dans ses démarches est indispensable pour permettre le maintien à domicile des publics spécifiques (personnes âgées, handicapées)/ Logements intelligents? (système d'enregistrement des déplacements pour le souhait d'autonomie)

○ Un enjeu de renouvellement et d'attractivité de la population

- * Pour limiter le vieillissement et maintenir l'offre en équipements (enjeu transversal)=> cela passe par la diversification du parc de logements et le développement des équipements => objectif d'accroître l'offre en équipements. Renvoi également au développement du tissu économique.

○ Un enjeu de réhabilitation

- * Un bâti dégradé, bien que peu visible de l'extérieur car patrimoine bâti remarquable => vacance du parc. Des actions OPAH RU ont été menées, ce qui a enrayé en parti le phénomène. Cependant, de nombreux bien dans le tissu existant sont laissés vacants. Les coûts de réhabilitations sont souvent élevés, la construction neuve est ainsi privilégiée. La méconnaissance des aides à la réhabilitation ne favorise pas le développement de l'amélioration de l'existant. (+ contrainte ABF)
- * Face à la précarité énergétique : le bâti a été majoritairement édifié entre 1947 et 1990 : + couteux à chauffer, plus sensible à la question énergétique. Accompagner les travaux relatifs aux économies d'énergie, permettre la valorisation du patrimoine. Mutualiser les systèmes d'économie d'énergie? (réseaux de chaleur...)
- * Quels besoins en stationnements suite à la réhabilitation du parc existant dans l'enveloppe urbaine? Comment proposer aux habitants des logements réhabilités une place pérenne? Mutualiser les espaces de stationnement?

○ Un enjeu de répartition cohérente et équilibrée en termes de production de logements et d'équipements

- * Où construire? Se référer au Scot, qui donne des objectifs bien définis, mais qui laisse des marges de manœuvre
- * Quelles priorités? Phasage des projets?



Principaux enjeux fonciers



○ Un enjeu d'utilisation économe du foncier, une optimisation de la consommation foncière

- * Par la favorisation d'une consommation foncière limitée en production de logements dans l'accueil des familles et l'intégration architecturale et urbaine des nouvelles constructions tant dans les dents creuses des villages (identité villageoise) qu'en extension => la population est attirée par l'espace et le cadre de vie que propose la CC du Val de Villé, comment répondre à ses aspirations? Aucun intérêt de densifier comme en milieu très urbain, car cette offre ne correspondrait pas aux besoins potentiels
- * Par une réflexion sur la faisabilité de formes urbaines moins consommatrices pour la construction neuve /Quelle acceptation de la densité? (limiter également l'impact paysager)=> maisons bi familles (« compromis »)
- * Par la préservation des espaces naturels en frange d'urbanisation
- * Par la limitation des risques liés à l'imperméabilisation des sols : gestion de l'eau et prévention des risques naturels
- * Par le développement d'un tourisme vert
- * Par la mutualisation des stationnements => dans le cadre d'opérations de réhabilitation notamment
- * Pour les besoins d'une agriculture dynamique et de proximité
- * Par la mise en conformité au code de l'urbanisme (objectif majeur : modération de la consommation foncière – art. L123-1-2), au SCOT de Sélestat (quotas hors enveloppe urbaine) et à la Loi Montagne pour 10 communes

○ Un enjeu de densification

- * Par le renforcement du maillage urbain et des centralités pour rentabiliser les réseaux existants
- * Par l'identification du potentiel de construction dans l'enveloppe urbaine du SCOT (foncier mobilisable)
- * Et pour les entreprises?
- * Prendre en compte également les contraintes topographiques!

○ Un enjeu de prise en compte des fonctions urbaines définies par le SCOT

○ Un enjeu d'élaboration d'une stratégie foncière territorialisée

- * Quelle hiérarchie? Quel rôle pour chaque commune?
- * Phasage possible?
- * Distinction basse vallée, arrière vallée? Rééquilibrer?
- * Concentration de la consommation foncière? Sur Villé? (cohérence SCOT)
- * Distinction habitat/économie? Plus pour l'habitat? Plus pour l'économie?
- * Et pour les entreprises?





Atelier n°2 : Pré-diagnostic et enjeux du paysage et patrimoine bâtis



Grands éléments de diagnostic – Paysage et patrimoine bâtis



- Le relief, une composante fondamentale de la perception de l'espace (points de vue, mise en scène, éléments repères et d'orientation, 5° façade,...)
- La présence de l'eau, un vecteur d'animation du paysage urbain et de valorisation de l'espace public
- Un patrimoine ordinaire / vernaculaire remarquable
- Le village rue, une morphologie urbaine caractéristique de la vallée
- Villé, la centralité « naturelle » de la vallée en tant que carrefour et point d'articulation du territoire
- Des bourgs qui se rapprochent les uns des autres et une conurbation qui se dessine
- Des fonds de vallée sous pression urbaine (secteur de concentration des zones d'activité, commerciale et équipements)
- Des lotissements localisés en hauteur (recherche de vues) qui ont un fort impact paysager



Principaux enjeux du paysage et patrimoine bâtis



⊙ Patrimoine bâti

- * La préservation de l'identité et cadre de vie (reconnaissance de tous les patrimoines de la vallée dont le patrimoine industriel)
- * La valorisation du patrimoine, une plus value sur le plan touristique
- * Le patrimoine (vernaculaire, industriel,...) et son potentiel en matière de création de logements (facteur limitant / capacités de stationnement)
- * Le patrimoine bâti et transition énergétique
- * L'enjeu spécifique pour les 10 communes soumises à la « loi Montagne » (prise en compte des caractéristiques traditionnelles de l'habitat)

⊙ Paysage urbain

- * L'espace public, un enjeu de valorisation de l'espace urbain (cadre de vie), du vivre ensemble, de pratique des modes actifs
- * La présence de l'eau, un enjeu d'identité de la vallée et de valorisation de l'espace urbain (cadre de vie) et des espaces publics particulièrement

Principaux enjeux du paysage et patrimoine bâtis - Dynamique



- La préservation des paysages de la vallée et son identité, des espaces naturels et agricoles, prévention des risques d'inondation liés à l'imperméabilisation des sols
- L'utilisation économe de l'espace
 - * Le renouvellement urbain : densification et intensification de l'enveloppe urbaine existante (densification et mutation du tissu)
 - * La compacité des nouvelles formes urbaines (habitat intermédiaire, collectif,...)
- L'intégration / implantation des futures constructions (logements, bâtiments industriels & commerciaux)
 - * La forme urbaine spécifique à la vallée : adaptation au relief et à la pente (par ex. traitement de la « 5° façade »), au climat, inscription dans les lignes de force du paysage, maîtrise des teintes des constructions,...
 - * La limitation des constructions standardisées et de leur impact paysager
 - * Le traitement de l'interface ville / nature (lisières urbaines)
- Le phénomène de conurbation
 - * La lisibilité des villages
 - * La morphologie de l'urbanisation : linéaire ou dans « l'épaisseur » ?
- La maîtrise des entrées de ville
- La question de l'hébergement insolite de loisir (intégration paysagère des UNT)



Atelier n°3 : Pré-diagnostic et enjeux en matière de mobilité

Grands éléments de diagnostic - Mobilité



- Une tendance globale à l'accroissement des distances parcourues et à l'interdépendance des territoires
- Migrations alternantes : un territoire à dominante résidentielle
 - * Peu pourvoyeur d'emplois : 65% des actifs de l'EPCI y travaillent
 - * Des actifs sortant en croissance et qui s'éloignent toujours davantage pour se rendre sur leur lieu de travail
- Autres flux : un bassin de vie largement organisé sur lui-même et en particulier tourné sur Villé, centralité de commerces et services
- Organisation urbaine : une part importante des habitants n'a pas accès aux services essentiels dans la proximité
 - * Les extensions urbaines des dernières années se sont largement faites en périphérie des communes
 - * Villé dispose de tous les services mais leur accès exige souvent de disposer d'une voiture faute d'alternative efficace...
 - * Pourtant près des 2/3 de la population de la Vallée réside à moins de 3km du cœur de Villé
- Proximité offerte : des réseaux pas toujours adaptés : impasses, boucles, coupures urbaines, cohabitations délicates, points noirs divers, etc. qui n'incite pas à la pratique des modes actifs
- Offres de transport :
 - * une masse critique insuffisante pour renforcer l'offre TC vers/depuis l'externe
 - * Le covoiturage comme alternative crédible... et à renforcer
 - * En interne : Taxi'Val à conforter et aménagements cyclables peu développés bien que pertinents (malgré le relief)
- En résultent :
 - * une part modale de la voiture largement dominante
 - * Une dépendance à la voiture réelle et qui s'ancre de plus en plus

Principaux enjeux en matière de déplacements



- En terme d'emplois
 - * Un territoire fortement polarisé sur l'externe, entraînant :
 - * des flux nombreux, majoritairement réalisés en voiture et une saturation des voies d'accès
 - * un risque de perte de dynamisme et de transformation en "territoire dortoir"
 - * un risque d'évasion commerciale et donc de perte de clientèle
 - * Des difficultés d'accessibilité (le « bouchon de Châtenois ») qui nuit à l'attractivité pour les entreprises
- En termes d'organisation territoriale :
 - * La préservation/renforcement des centralités (Villé principalement) :
 - * en limitant les développements périphériques et en encourageant la concentration des aménités
 - * en préservant et renforçant la mixité des fonctions et la densité des communes. Quelques besoins en équipements/services qui manquent (par exemple en matière de santé) ?
- La possibilité de réaliser des déplacements de proximité autrement qu'en voiture exclusivement :
 - * En assurant maillage et perméabilité des réseaux viaires
 - * En améliorant la cohabitation modale et la qualité des itinéraires piétons/cycles. Réflexion globale à mener sur un réseau cyclable (Schéma Directeur)
- En termes d'offres de transport :
 - * Le développement des alternatives à la voiture pour certains types de déplacements
 - * À l'externe : vélo, covoiturage mais aussi TC en partenariat avec les AOT compétentes. Création d'une aire multimodale à « Val de Villé »
 - * En interne : aménagement pour le rabattement vers Villé à vélo, Transport à la Demande, etc.



Principaux enjeux en matière de déplacements



- En termes de stationnement automobile :
 - * La gestion actuelle du stationnement et l'anticipation des besoins à venir
 - * La mutualisation de certains espaces de stationnement dans les secteurs les plus centraux
 - * L'adaptation de la norme privée selon les spécificités des territoires
 - * Les besoins futurs en stationnement, en lien avec le renouvellement du parc ancien et la création de nouveaux logements
- En termes de qualité de vie et d'impact sur l'environnement :
 - * La dépendance du modèle actuel et les nuisances générées
 - * Réduction des pollutions générées (bruit, air)
 - * Limitation de la dépendance énergétique des ménages en anticipation de l'évolution du contexte énergétique (prix du carburant, coût de la « deuxième » voiture etc.)
 - * Réduction de l'insécurité routière pour rendre plus agréables les espaces publics des centres de villages et encourager la pratique des modes plus vulnérables
 - * Limitation des flux de poids-lourds transitant par les communes de la vallée ou en aménageant les voies supports de ces flux
 - * Réflexions à mener sur les nouvelles technologies (vélo électrique, bornes de rechargement sur certains espaces publics etc.)





Atelier n°4 : Pré-diagnostic et enjeux économiques

Grands éléments de diagnostic - Economie



- Les actifs et les déplacements quotidiens :
 - * 4900 personnes qui ont un emploi habitent la ComCom
 - * 2500 emplois dans la ComCom
 - * 65% des actifs résidant dans la ComCom n'y travaillent pas
 - * Le nombre d'emplois est relativement stable dans la Vallée depuis 1975 mais il y a une forte hausse de la population, donc du nombre d'actifs. Ainsi plus de 2000 personnes sortent chaque matin de la Vallée pour aller travailler, de plus en plus loin. A l'inverse, 500 personnes entrent dans la Vallée chaque matin pour venir y travailler.
- Une « polarisation interne atypique »
 - * 60% des flux (tous motifs) sont internes à la Vallée, dont 1/3 ont pour destination Villé
 - * La Vallée est un territoire de vie avec un pôle central situé à Villé, lié à la présence de commerces et de services.
- Qu'est-ce qui caractérise le tissu économique ?
 - * 43% des emplois dans l'industrie (31% dans le SCoT et 24% en Alsace) et 44% des emplois dans le tertiaire (57% dans le SCoT, et 67% en Alsace)
 - * Un bon ancrage local : des établissements dans toutes les communes, des petites entreprises, des entreprises moyennes à capitaux étrangers familiaux garant d'une stabilité
 - * Pour le commerce :
 - * 56% des achats se font dans la ComCom
 - * Pour l'alimentaire, le taux de fidélité est très important. Il est plus faible pour le non-alimentaire.
 - * Pour l'agriculture :
 - * Surface agricole utile qui représente 20% du territoire de la ComCom, élevage prépondérant, vignoble à Albé, vergers, circuits courts
 - * Sur les 21 exploitations, la moitié seront reprises par des jeunes. Pour les autres : pas de problème de succession.
 - * Pour la forêt :
 - * La filière bois est importante pour le territoire. Avec notamment une scierie qui se développe.
 - * Pour le tourisme :
 - * Des structures existantes liées à la nature



Principaux enjeux économiques



- Enjeux liés au tourisme :
 - * Diversifier les modes d'accueil et d'hébergement des touristes
 - * Pas d'hôtel capable de recevoir un bus
 - * Centre « Jeunesse heureuse » : à préserver
 - * Centre AVS du Climont et site Belambra : enjeu de requalifier l'existant
 - * Nombre de gîtes et de chambres d'hôtes suffisant
 - * Présence du camping
- Enjeux liés aux entreprises :
 - * Disponibilité du foncier pour l'activité économique
 - * Utilisation des friches plutôt que de créer de nouvelles zones : friches FTV, friches à Steige ou autres comme l'ancienne gendarmerie ou l'ancien EPAHD à Villé
 - * ZA de Maisongoutte à relancer
 - * Centre de télétravail à développer
 - * Enjeu du numérique et de la téléphonie à améliorer
 - * Difficulté : des activités économiques qui ne peuvent pas s'implanter faute de couverture de téléphonie mobile existante dans toute la Vallée
- Bassin de vie : conserver la vitalité du bassin de vie
 - * **Par la démographie ...** : offrir aux jeunes ménages des possibilités de venir s'installer (foncier)
 - * **... et les services...** : services aux habitants (services publics, commerces, petite enfance...) et offre de santé
 - * **... qui débouchent sur une économie résidentielle.**
- Enjeux liés à l'agriculture :
 - * Préservation des terres agricoles
 - * Reprises des exploitations et besoin de terres agricoles
- Enjeux liés à la forêt :
 - * Beaucoup de forêts sur le territoire
 - * Valoriser les parcelles privées
- Enjeux liés à l'intégration paysagère de l'activité économique ou agricole





Atelier n°5 : Pré-diagnostic et enjeux environnementaux

Grands éléments de diagnostic - Environnement



- Un site Natura 2000 : « Val de Villé et ried de la Schernetz » (FR4201803)
- 6 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique sont localisées dans le périmètre de la Communauté de communes (5 de type I et 1 de type II).
- La déclinaison de la TVB régionale (SRCE) dans le SCoT de Sélestat et sa région, montre la présence de réservoirs de biodiversité, de structures relais et de corridors dans le territoire de l'intercommunalité.
- Des espaces à protéger et/ou à restaurer, les zones humides en fond de vallée et de vallons, les vergers.
- Des ressources naturelles à préservées : l'alimentation en eau potable, la qualité de l'air, le sol et le sous-sol.
- Des risques technologiques (canalisation dangereuse, ICPE et miniers) et naturels (glissements de terrains, effondrement, érosion de berges, inondations et sismiques).
- La pollution des sols par les activités humaines (ICPE et anciennes décharges communales).
- Les énergies renouvelables sont, la filière bois-énergie pour la collectivité et les particuliers, des panneaux thermiques pour les équipements et des panneaux photovoltaïques peu développés et des droits d'eau.



Principaux enjeux environnementaux



- La consommation d'espaces pour l'urbanisation se doit de concilier :
 - * La préservation des terres agricoles ;
 - * La préservation des espaces naturels (maintien des surfaces boisées) ;
 - * La limitation de l'exposition aux risques (inondations, glissements de terrains,...) ;
 - * La limitation de l'étalement urbain et la production des gaz à effet de serre.
- Les émissions de GES peuvent être maîtrisées par l'adoption du plan (PLUi), par le renouvellement urbain et l'efficacité énergétique des nouvelles constructions.
- Enjeux liés à la préservation de la biodiversité
 - * Le maintien de l'efficacité des actions en cours ;
 - * La préservation des espaces naturels ;
 - * La limitation des impacts sur les espèces et les habitats ;
 - * L'amélioration ou la préservation la connexion des habitats et des populations (corridors, relais et noyaux) ;
 - * La préservation des surfaces de zones humides ;
 - * L'amélioration de la Trame Verte et Bleue locale ;
 - * Le maintien d'une agriculture de montagne ;
 - * Le maintien des paysages en évitant le mitage ;
 - * Le contrôle des usages vis-à-vis des espaces naturels sensibles ;
 - * La préservation et/ou le retour de la Nature en ville ;
 - * L'évaluation environnementale du document (PLUi) et suivi des résultats de la mise en œuvre du plan à 6 ans.
- Enjeux liés à la santé
 - * La gestion de la ressource en eau (Quantité et Qualité) (infiltration à la parcelle) ;
 - * Le contrôle des usages pour l'accueil des touristes (eau et équipements) ;
 - * La « ligne à très haute tension » et « relais mobiles »
 - * La limitation des émissions de GES et préservation de la qualité de l'air.
- Enjeux liés à la transition énergétique
 - * L'utilisation du potentiel en énergies renouvelables et valorisation économique (Bois-énergie) ;
 - * L'amélioration de la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques, panneaux photovoltaïques (Pb périmètre ABF) ;
 - * L'encouragement à la mutualisation (réseau de chaleur) ;
 - * La diminution de la consommation d'énergies fossiles pour l'habitat et les déplacements.



Atelier n°6 : Pré-diagnostic et enjeux de paysage

Grands éléments de diagnostic - Paysage



- Un paysage ouvert malgré un relief marquant
- Une variété de paysages qui singularisent le territoire (massif forestier avec quelques ouvertures, vergers, vignoble, prairie de fauche, pâtures, boisements humides, ripisylves)
- Deux unités paysagères : la basse vallée et la haute vallée constituée des 10 communes impactées par la Loi Montagne (Albé, Basseberg, Breitenau, Breitenbach, Fouchy, Lalaye, Maisongoutte, Saint Martin, Steige et Urbeis)
- Un territoire façonné par une agriculture de montagne dynamique
- Des points de vue remarquables et des coupures paysagères (limites d'urbanisation) identifiés par le SCOT de Sélestat
- La présence de l'eau comme animation du paysage
- Un parcellaire forestier et agricole très morcelés qui appellent refonte foncière et gestion collective privée
- L'atout paysager comme attrait touristique



Principaux enjeux de paysage



- La qualité de vie à préserver
- La maîtrise de l'urbanisation
 - * Eviter le mitage et remplir en premier le tissu urbain existant (dents creuses-cœurs d'îlot)
 - * Ne plus développer les hameaux
 - * Eviter les divisions parcellaires
 - * Limiter le volume des constructions (R+1 max dans les villages, un peu plus à Villé)
 - * Prendre en compte l'accessibilité de la haute vallée
- La réouverture du paysage
 - * Eviter l'enfrichement
 - * Défricher les parcelles abandonnées pour en faire des terrains agricoles ou viticoles AOC (besoin estimé à 250 ha)
 - * Définir les périmètres des zones forestières/agricoles
 - * Maintenir les points de vue remarquables
- La valorisation du patrimoine forestier
 - * Par l'entretien et l'exploitation de la forêt
 - * Favoriser la gestion forestière collective privée (valorisation des petites parcelles)
- La mise en valeur des sites touristiques de qualité en conciliant les intérêts du développement touristique et ceux du développement agricole
 - * L'encadrement des Unités Touristiques Nouvelles (localisation, surface, qualité du projet dans son insertion paysagère)
- La gestion de l'eau
 - * La préservation des zones humides (rétention des crues et des eaux pluviales et bio-diversité)
 - * La maîtrise de la qualité et de la quantité de l'eau potable



www.adeus.org

Equipe projet :

Myriam JEANNIARD (chef de projet), Caroline BUADES (démo-habitat-foncier), Mathilde DELAHAYE (économie), Fabienne COMMESSIE (patrimoine et aménagement), Timothée KOLMER (mobilité), Stéphane MARTIN (géomatique), Bruno WINCKEL et Stéphane HAMM (environnement), Maryline ROUSSETTE et Estelle MEYER (assistantes de projet)

PTP 2016 – Projet n°3.1.8

ADEUS – Janvier 2016

Les notes et actualités de l'urbanisme sont consultables
su le site de l'ADEUS www.adeus.org

L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

ADEUS